



Pacs, testament et héritiers réservataires

Par **myosotis**, le **28/04/2008** à **16:59**

Je n'ai pas d'enfant. Mes parents les plus proches sont: ma mère, ma soeur et ma nièce.
Sont-ils des héritiers réservataires? Si 'oui' , quelle part de mes biens leur sera
obligatoirement attribuée au cas où je rédigerais un testament en faveur de ma compagne
avec laquelle je suis 'PACSÉ'? Si 'non', puis-je, par testament, léguer la totalité de mes biens
à ma compagne? Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **28/04/2008** à **17:54**

Bonsoir, Si vous rédigez un testament, votre amie peut bénéficier de l'intégralité de votre
patrimoine, mais vos parents bénéficient quand même d'un droit de retour sur les biens qu'ils
vous auraient transmis.